DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Patrice Adam : Harcèlement moral : une affaire remarquable (ou l'occasion trop rare de mettre en lumière et en discussion l'article L 422-1-1 du Code du travail).

Isabelle Desbarrats : Réglementations publiques et responsabilité sociale des entreprises (RSE) : des interactions complexes.

JURISPRUDENCE

voir notamment

Structures de l'entreprise et droit du travail.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 18 janvier 2006 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 février 2006 - Note Arnaud de Senga (p. 347)

Annulation du plan de sauvegarde de l'emploi et procédure collective : les licenciements pour motif économique privés de cause réelle et sérieuse.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 2 février 2006 (deux espèces) - Note Jérôme Ferraro (p. 356)

Prise en compte dans la détermination de l'effectif de salariés mis à disposition : une jurisprudence trébuchante.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 janvier 2006 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 février 2006 - Note Pascal Rennes (p. 345)

Une sauvegarde de l'emploi privée de logique : après annulation d'un licenciement pour nullité du plan social, la réintégration ne s'étend pas au groupe auquel appartient l'employeur.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 février 2006 - Note Bernadette Lardy-Pélissier (p. 350)

Risque grave en matière de pathologie mentale et désignation d'un expert par le CHSCT.

Tribunal de grande instance de Limoges 20 janvier 2006 - Note Patrice Bendjebbar et Christian Gaillard (p. 342)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social européen : Décisions sélectionnées et commentées par **Michèle Bonnechère**



TABLE DES MATIÈRES

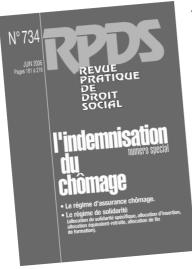
JUILLET 2006

Doctrine:

Cherched du CENT/ CIO	321 327
Réglementations publiques et RSE : des interactions complexes, par Isabelle Desbarrats, Maître de Conférences, Université Sciences Sociales Toulouse I, Chercheur au Lirhe, UMR 5066	331
Jurisprudence:	
ASSURANCES SOCIALES – Assurance maladie – Prestations en espèces – Conditions d'ouverture du droit aux indemnités journalières – Incapacité physique de continuer ou de reprendre le travail – Incapacité d'exercer une activité quelconque. COUR DE CASSATION (2e Ch. Civ.) 20 septembre 2005	342
CHSCT – Expert – Contestation – Risque grave – Notion – Survenance de pathologies mentales.	342
	343
Title Fairle Bellajebbar, Mocaca la codi, et ambatar Gamara, secretarie de criser	
CONGES PAYES – Bâtiment et travaux publics – Caisse de congés – Affiliation – Salariés travaillant dans une succursale d'une société étrangère.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 22 février 2006	
Note Thierry Tauran, Maître de conférences à l'université de Metz	344
ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Calcul des effectifs salariés mis à disposition (deux espèces) – Participation à l'activité principale – Prise en compte (première espèce) – Salariés d'entreprises sous-traitantes d'une partie du transport non pris en compte (deuxième espèce).	
Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 janvier 2006	
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 février 2006	345 346
EMPLOYEUR – Détermination – Modifications des structures de l'entreprise (deux espèces) – Société commerciale - Cession de parts sociales – Changement de forme sociale – Incidence sur le statut collectif (non) (première espèce) – Dissolution d'une société – Reprise d'activité par une personne physique – Application de L 122-12 (oui) (deuxième espèce). Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 18 janvier 2006 Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 février 2006	
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Annulation du plan social – Conséquence sur les licenciements – Détermination du périmètre de réintégration – Exclusion du groupe – Cadre limité à la personnalité morale de l'employeur.	350
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 février 2006	330
	351
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Doute sur la réalité du motif – Chiffre d'affaires, dont la baisse était invoquée, en augmentation au moment du licenciement – Application contestable de l'ordre des licenciements – Offres de reclassement fantaisistes – Absence de cause réelle et sérieuse.	757
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE GRENOBLE (Section Industrie - Départage) 5 septembre 2005	353
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Entreprises en difficulté – Annulation du PSE – Conséquences sur les licenciements – Absence de nullité – Défaut de cause réelle et sérieuse. Première espèce : COUR DE CASSATION (Chambre sociale) 2 février 2006	356
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Chambre sociale) 2 février 2006	
Note Jérôme Ferraro, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence	357

MALADIES PROFESSIONNELLES – Lésions pulmonaires provoquées par l'inhalation de poussières d'amiante – Action en reconnaissance – Recevabilité dès lors qu'une première constatation médicale a eu lieu entre le 1er juillet 1947 et le 23 décembre 1998 – Qualité à agir du fils de la victime décédée. COUR DE CASSATION (2e Ch. Civ.) 20 septembre 2005 RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR MOTIF ECONOMIQUE - Salarié acceptant un départ volontaire négocié avec l'employeur dans le cadre d'un accord collectif – Résiliation amiable du contrat ne privant pas l'intéressé de la priorité de réembauchage. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 septembre 2005 Chronique: Droit social européen, par Michèle Bonnechère, Professeur à l'Université d'Evry Val d'Essonne PRINCIPE GÉNÉRAL DE NON-DISCRIMINATION SELON L'ÂGE – Obligation pour le juge national de laisser inappliquée toute disposition contraire de la loi nationale. POLITIQUE SOCIALE - Directive 93/104 - Notion de temps de travail - Système d'équivalence - Méthode de calcul n'assimilant pas les temps de garde à du travail à temps plein - Non-conformité au droit communautaire dès lors que les prescriptions minimales de la directive ne sont pas respectées. POLITIQUE SOCIALE - Directive 93/104 - Protection de la sécurité et de la santé des travailleurs - Droit au congé annuel payé. – 1°) Inclusion du paiement du congé annuel dans la salaire horaire ou journalier : impossibilité (première espèce). - 2°) Compensation financière pour non jouissance de la période minimale de congé payé annuel : impossibilité (deuxième espèce) DIRECTIVE 89/592 - Coordination des réglementations relatives aux opérations d'initiés - Représentant du personnel au sein du conseil d'administration – Exception à l'interdiction de communiquer des informations privilégiées – COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 22 novembre 2005

RPDS 734 - Juin 2006



Au sommaire:

Numéro spécial :

L'indemnisation du chômage

• Le régime d'assurance chômage

Bénéficiaires - Conditions d'ouverture des droits - Durées d'indemnisation Montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi

Paiement des allocations - Les aides au reclassement Autres interventions - Protection sociale

• Le régime de solidarité

L'allocation de solidarité spécifique

L'allocation d'insertion

L'allocation équivalent retraite

L'allocation de fin de formation (AFF)

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, ce numéro peut être commandé à : NSA La Vie Ouvrière, BP n° 27, 75560 Paris cedex 12.

Prix du numéro : 6 € (+ forfait de 3 € par envoi). Abonnement : 63 € par an (tarif syndical : 60 €)

Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet : www.librairie-nvo.com